

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**ARRETE DU PRESIDENT  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Interruption de la Circulation  
sur LA ROUTE DEPARTEMENTALE D301, bretelles BD301D941 et BD941D301  
au territoire des communes de BRUAY-LA-BUISSIERE et DIVION  
TRAVAUX  
Réfection des îlots  
Section hors agglomération  
du 14 avril 2025 au 16 mai 2025**

Le Président du Conseil départemental,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

**Vu** l'Instruction Interministérielle du 24 novembre 1967 relative à la Signalisation des routes modifiée par des arrêtés subséquents,

**Considérant** la demande du 03/04/2025, par laquelle DUFFROY, fait connaître le déroulement des travaux de Réfection des îlots, du 14 avril 2025 au 16 mai 2025,

**Considérant** que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de Réfection des îlots, va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D301 bretelle BD301D941 bretelle de sortie Divion sens Lens / Calonne-Ricouart et bretelle BD941D301 bretelle d'entrée sens Divion Vers Calonne-Ricouart, hors agglomération, du 14 avril 2025 au 16 mai 2025, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

**Considérant** l'avis de Madame et Messieurs les Maires des communes de HOUDAIN, DIVION et BRUAY-LA-BUISSIERE,

**Considérant** l'information faite auprès de Monsieur le Commissaire de Police de BRAUAY-LA-BUISSIERE,

**..... ARRETE**

**ARTICLE 1** : La circulation sera interdite temporairement sur la route départementale D301 bretelle BD301D941 bretelle de sortie Divion sens Lens / Calonne-Ricouart et bretelle BD941D301 bretelle d'entrée sens Divion Vers Calonne-Ricouart, hors agglomération, sur le territoire des communes de BRUAY-LA-BUISSIERE et DIVION, du 14 avril 2025 au 16 mai 2025, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

**ARTICLE 2 :** Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par : **Pour la bretelle BD301D941: "RD301, D301GIR255 et BD301GD941" sur la commune de DIVION.**

- **Pour la bretelle BD941D301: "RD301, BD301GD57, RD57 et BD57D301" sur les communes de "DIVION et HOUDAIN".**

, (plan annexé au présent arrêté)

**ARTICLE 3 :** Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois,

**ARTICLE 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5 :**

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Madame la Directrice de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois,
- Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

**Pour le Président du Conseil départemental,**

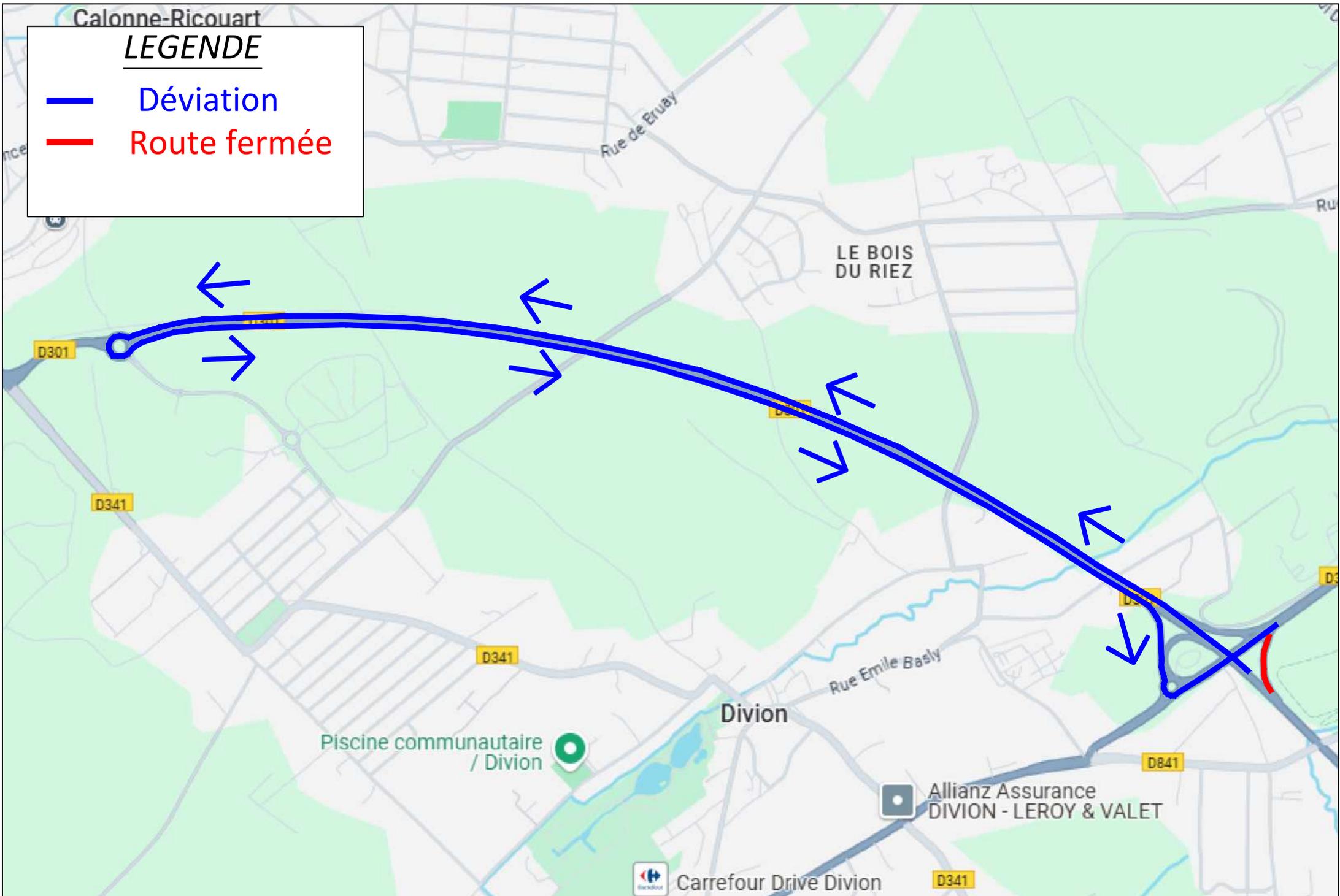
Le 11 avril 2025



Signé électroniquement par  
Gerard FREVILLE  
ORDONNATEUR

**LEGENDE**

-  Déviation
-  Route fermée



# LEGENDE

-  Déviation
-  Route fermée

